

et prie son Maire de voir si la taxe de déversement à l'égout peut être appliquée à Madame Simonot qui profitera de cette amélioration.

Sur la demande de plusieurs Conseillers qui déplorent la stagnation des eaux dans certaines rues par suite du mauvais état des caniveaux, la Commission des Chemins sera réunie et visitera les endroits incriminés. Le Président lit une lettre de Monsieur Cazenave qui demande un relèvement de son salaire. Après examen de la question le Conseil Municipal décide de lui accorder une augmentation de 3.000^f par mois portant son fixe à 23.000^f mensuellement.

Be et approuvé

Carcassonne le 30.10.59

Le Secr. Trifet : Tregnac

Le Maire entretient ensuite l'Assemblée d'un projet de constitution d'un syndicat intercommunal pour la construction d'immeubles H.G.M à 2 ou 3 niveaux, sous l'égide du député Monsieur Boscher, avec l'autorisation de Monsieur le Ministre Sudreau. Les besoins de notre commune pouvant se chiffrer à cent logements - (cinquante pour la papeterie Prolet et Guéret, et cinquante pour le logement ou le relogement d'administrés) le projet semble séduisant et le Conseil Municipal sera appelé à l'étudier de façon approfondie. lorsque tous les renseignements seront réunis. La séance est ensuite levée à vingt heures quinze.

*M. le Maire
Geost
Baulieu
Lamoy
Offatte
M. D'Aguesseau
Bouet
Zorn
J. J.*

Séance du Conseil Municipal du vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante-neuf.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante-neuf à vingt et une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Sétaient présents : M. M. Judith Maire, Secrétaire adjoint, Geost, Baulieu, Cisseire, Chairessas

*Approuvé
le 23 Nov.
Le Secr. Trifet*

Gilles, Violette, Legrand, Camant, Truffaut, Farant
Robert, Bourrier, Louillou, Nice, Rabier, formant la
majorité des membres en exercice.

Absent : Neant

Secrétaire : Monsieur Bourrier

Le Président ouvre la séance et demande
à l'Assemblée d'analyser la liste des voies communales
telle qu'elle a été établie en liaison avec l'Administration
des Ponts et Chaussées - ce qui est fait à l'unanimité -

Il lit une lettre de Monsieur le Receveur munici-
pal, priant le conseil d'envisager la reconduction
de son indemnité de gestion. Le conseil délibère et
vote la dépense.

Certains conseillers déplorent la carence du Gaz
de France dans son travail de réfection des chaussées
défoncées par les remplacements de conduites ou les
tranchements. Le Maire prendra contact le vingt-sept
octobre avec Monsieur l'Ingénieur Poisin, tant au
point de vue de la renise en état des rues que de
l'indemnité que le Gaz de France devra verser pour
la réfection de la rue du Général Leclerc qui doit
être exécutée par une entreprise sous contrôle des
Ponts et Chaussées.

Le Président informe l'Assemblée que d'importants
besoins de logements posent des problèmes de
construction dont deux projets peuvent apporter
de rapides solutions. Le premier, par l'interna-
ditaire d'un Syndicat Intercommunal qui réunirait
une dizaine de communes dont Mennecy serait
le centre. La construction de collectifs à 2 ou 3 niveaux
au maximum, pourrait être faite par la Société
d'H. L. B. "Le foyer du travailleur" de Ris-Orangis
(les besoins communaux étant de 50 logements et
ceux de la Papeterie Sécuronnière de 50 logements)
il y aurait donc 100 logements à construire -
Le terrain propre à cette implantation serait
la parcelle 99 d'une superficie de 1 ha 71 a 88 ca,
sitôt entre la Rue du Roi et la rue des
Châties, et bordée par le Chemin Picard N° 5
appartenant à Monsieur Rodolphe Darblay - et dont

L'achat avait été envisagé début 1959. A cette époque, Monsieur Darblay consentait la vente au prix de 550 francs le mètre carré.

Le terrain sera apporté conjointement par la Commune et la Papeterie Lecoursois à la Société d'H. S. M. (la dépense incombant à la Commune pouvant se chiffrer à plus de 5 millions). Le second projet sera l'inclusion de nos besoins en 100 logements dans un programme que désire réaliser la Société immobilière Dauphinoise 12 rue de Kressberg à Paris. Ce programme comprend la construction de 4 à 500 logements dans un terrain de 8 hectares appartenant à Monsieur El'Assier, situé entre la voie de la S.N.C.F. les marais et bordé par la rue de l'Abreuvoir. Le lotisseur assure la viabilité, l'assainissement et le financement des bâtiments scolaires en rapport avec l'apport de nouvelle population (la commune n'aurait dans ce cas, pas de dépense d'achat de terrain à envisager).

Messieurs Robert et Loizillon font d'expresstes réserves sur les deux projets que le Maire soumet aujourd'hui seulement à titre d'information. Des renseignements complémentaires seront demandés à la Société Dauphinoise. Le Maire prie le Conseil Municipal d'étudier ces deux projets. Il le réunira prochainement et lui demandera de prendre position ferme afin de pouvoir satisfaire dans les meilleurs délais les urgents besoins de relogements.

La séance est levée à 23 heures 45'.

Dutill *A. Geist* *H. Jaffray* *Wauquier*
Thibaut *J. C. J. B.* *Bouvier* *S. J.*
7 juin. 7. R.M.
A. -